Equipement Rural

YK/IB

M. KOCHER

46.11

Demande de renseignements

8 Octobre 1991

Monsieur le Directeur,

Suite à des demandes de plus en plus nombreuses de propriétaires de moulins fondés en titre (existence prouvée avant 1789) pour utiliser leur droit d'eau à des fins de production d'électricité, mes services sont confrontés à la difficulté d'évaluer la puissance "fondée en titre".

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir les deux tableaux datant de 1861 et 1878, mentionnant tous les ouvrages situés sur un cours d'eau dans le Cantal et précisant les débits et les puissances motrices qui sont associées à ces moulins.
Ces documents seraient répertoriés aux Archives Nationales sous la référence S 10 5717.

Monsieur KOCHER, chargé de la Police des Eaux à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Tèl. : 71.64.46.11), se tient à votre disposition pour tout éclaircissement complémentaire relatif à cette demande de renseignements.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental de
L'Agriculture et de la Forêt,

R. MONDOT

Archives Nationales

60, rue des Francs Bourgeois

75141 - PARIS CEDEX 03 -

ARCHIVES NATIONALES

SERVICE PHOTOGRAPHIQUE PARIS 1992

SERIE: F

F^{10} 5717

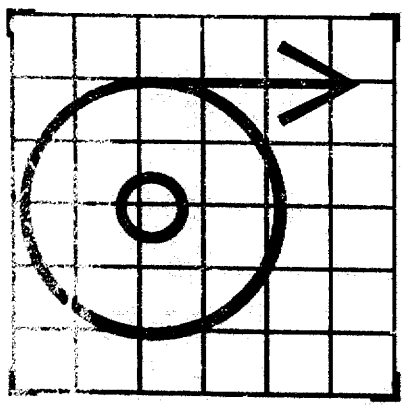

1

Cantal.

Cantal

I

~~22~~ pièces

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département du **CANTAL.**

Service hydraulique (1er bureau).

Canaux d'irrigation.

Renseignements demandés par la circulaire du 3 mars 1865.

Numéro d'ordre du Registre A } 852.

Aurillac, le 29 mars 1865.

Ministère de l'Agriculture du Commerce et des Travaux publics. Hyd. 1. 1605. 1 avril

Ponts et Chaussées. Ingénieur en chef. N° 852. Le 29 mars 1865. Départt du Cantal.

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

A Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des travaux publics.

Monsieur le Ministre,

Les irrigations sont très nombreuses dans le département du Cantal, mais elles se font toutes, soit au moyen des prises d'eau particulières sur les rivières, ruisseaux et biefs d'usines, soit au moyen des innombrables sources qui surgissent dans les gorges et vallées, soit, enfin, au moyen de rigoles et de réservoirs accueillant les eaux pluviales. Il n'existe et il n'est projeté, dans ce département, aucun canal auquel soit applicable la circulaire du 3 mars courant.

Je suis avec respect,
Monsieur le Ministre,
de Votre Excellence,

Le très humble et
très obéissant serviteur.

Vuirt

Ministère
des
Travaux Publics.

Direction Générale
des
Ponts & Chaussées
&
des Chemins de Fer.

Commission
de
l'Atlas statistique
des Irrigations.

Paris, le

Monsieur et Cher Camarade,

S. E. M. le Ministre des Travaux Publics a décidé qu'un Atlas contenant toutes les indications propres à faire connaître l'état des irrigations en France et à en propager l'usage, serait publié par les soins de la Direction Générale des Ponts & Chaussées et des Chemins de Fer. Une Commission a été chargée de préparer ce travail et d'en diriger l'exécution.

La Commission a été autorisée, par une Décision Ministérielle dont vous avez dû recevoir communication dans le courant du mois d'Avril dernier, à se mettre directement en rapport avec M. M. les Ingénieurs en Chef des départements pour réunir les divers éléments nécessaires à son travail. Je profite avec empressement de cette autorisation, Monsieur & Cher Camarade, pour vous faire connaître l'objet de l'œuvre que nous avons à préparer et pour vous demander les documents que la Commission vous prie de lui adresser.

L'atlas statistique des irrigations de la France sera

naturellement divisé pour départements. Les documents réunis par MM. les Ingénieurs de chaque département formeront un chapitre spécial de cette description générale de nos arrosages, de sorte que l'ouvrage, dans son ensemble, sera véritablement l'œuvre du Corps des Ponts & Chaussées tout entier.

Le dossier consacré à chaque département comprendra les pièces suivantes :

Une carte d'ensemble ;

Les tableaux statistiques des cours d'eau, des usines, des canaux d'arrosages et des irrigations qu'ils alimentent ; étant entendu que pour chaque irrigation on n'indiquera que les canaux principaux.

Les plans et profils des canaux d'arrosages & de leurs principaux ouvrages d'art, quand ces documents mériteront d'être reproduits.

Les plans nivelés de quelques terrains arrosés considérés comme des types des irrigations les plus perfectionnés du pays.

Une note contenant toutes les explications utiles à joindre aux renseignements précédents.

Je vais avoir l'honneur de vous faire connaître les documents nécessaires pour remplir ce programme :

1°. Vous avez adressé à l'Administration les

et 186 en réponses aux circulaires du 30 Juillet 1861, 27 Mars 1862 et 23 Juin 1863, deux tableaux (A et B) et une carte de votre département indiquant les cours d'eau, les usines et les prises d'irrigation.

Les tableaux A & B vous ont été retournés par l'Administration il y a déjà longtemps comme pièces appartenant à vos bureaux. Je crois savoir que ces tableaux vous ont été réccemment redemandés dans un autre but ; mais comme vous en possédez la minute ou une seconde expédition, je vous prie de m'envoyer, le plus tôt possible, soit la minute, soit une expédition de ces deux tableaux avec les rectifications que vous avez pu y apporter depuis l'époque où ils ont été dressés jusqu'à ce jour. Ces pièces vous seront retournées aussitôt après que la Commission en aura fait usage.

2°) Vous avez adressé le
en réponse à la circulaire du 20 Mars 1865, une carte et un tableau indiquant le nombre et la situation des canaux d'irrigation exécutés, en cours d'exécution ou projetés dans votre Département.

En ce qui concerne ces documents, je vous demanderai seulement de me faire connaître les modifications généralement peu importantes qu'il peut y avoir lieu d'apporter aux pièces précédemment fournies.

3°) La partie du tableau B consacrée aux irrigations fournit seulement le total des surfaces arrosées par chaque cours d'eau naturel ou artificiel. Il est indispensable de compléter ce document par l'indication de la nature des cultures arrosées et de la commune, ou des communes, où elles se trouvent situées.

Toute irrigation proprement dite comporte la possibilité de <u>mettre</u> et de <u>retirer</u> les eaux selon les besoins de la culture à des époques <u>prévues</u> et <u>déterminées</u> à l'avance. Il a paru suffisant de partager les cultures arrosées en prairies permanentes naturelles,

prairies artificielles et cultures diverses.

Mais outre les terres irriguées proprement dites, il existe en France des surfaces considérables à peu près exclusivement occupées par des prairies permanentes naturelles et qui sont soumises aux submersions irrégulières causées par les crues ou par les eaux sauvages, à des époques indépendantes des besoins de la culture et de la volonté des propriétaires. Ces terrains doivent figurer dans le bilan de nos terres arrosées, parce qu'elles utilisent les eaux dans une certaine mesure, et parce qu'elles sont généralement susceptibles de grandes améliorations par des travaux très simples.

La Commission n'a pas cru devoir multiplier davantage les diverses classes de terrains arrosés ; les notes et les renseignements joints au tableau compléteront ce que cette classification peut avoir d'incomplet dans certaines localités ; on signalera en particulier les arrosages d'hiver, les limonages, &c...

Ces documents seront réunis dans un tableau dont je vous adresse ci-joint le modèle. Les colonnes 1, 2, 5 et 10 seront la reproduction des colonnes correspondantes du tableau B mis à jour. La colonne 3 contiendra les chiffres qui figuraient à droite de la colonne 2 du tableau B. La colonne 4 contiendra les mêmes indications que la colonne 3 du tableau B, et en outre, à la suite de chaque prise d'eau, les noms de la commune ou des communes qu'elle dessert. Les colonnes 6, 7, 8 et 9 contiendront vis-à-vis de chaque commune l'indication, au moins approximative, des surfaces arrosées de chaque catégorie dans ces communes. Ces colonnes ne sont d'ailleurs que la subdivision de la colonne 5 du tableau B.

Les pages de droite du cahier seront réservées pour les observations que la Commission vous prie de vouloir bien compléter en aussi étendue que possible.

Les renseignements que vous avez dû recueillir antérieurement vous permettront sans doute, Monsieur & Cher Camarade, de remplir facilement ce tableau.

Dans le cas où certains renseignements vous manqueraient, il suffirait de charger chacun de MM. les Ingénieurs ou Conducteurs de votre département de parcourir les communes arrosées de sa circonscription et de remplir la partie correspondante du tableau en s'aidant des plans du cadastre et des renseignements pris sur place. Le travail ainsi divisé pourra s'accomplir rapidement et sans imposer à chacun une tâche trop considérable.

Les documents réunis dans le tableau devront être reportés sur une carte de votre département. La Commission comprend parfaitement qu'il serait impossible de tracer, avec une complète exactitude de forme et de position, les parcelles arrosées sur les cartes à petite échelle dont il s'agit. Elle demande seulement que l'on trace auprès du cours d'eau qui sert à l'arrosage, une surface à peu près proportionnelle à la surface irriguée. Ces surfaces ainsi tracées seront teintées en vert clair. On ajoutera un trait ou des hachures verticales légères, d'un vert plus foncé, sur les surfaces portées à la colonne 7; un trait ou hachures semblables, mais horizontales, sur les surfaces répondant aux chiffres de la colonne 8, et enfin des traits ou hachures semblables, mais inclinées de droite à gauche, sur les surfaces répondant aux chiffres de la colonne 9.

4°. Dans les départements où les arrosages sont pratiqués à l'aide de canaux d'une certaine importance, on possède dans les bureaux des Ingénieurs, ou on peut se procurer facilement en général auprès des intéressés, le plan, les profils en long & en travers, et les dessins des ouvrages d'art des canaux principaux d'irrigation. Je vous prie de faire faire une copie de ceux de ces documents qui vous paraîtront les plus dignes d'intérêt, pour l'envoyer à la Commission. Dans le cas où les occupations de vos dessinateurs ne permettraient pas sans difficulté de terminer ce travail en peu de temps, je vous serais obligé de me communiquer les pièces elles-mêmes, je vous les retournerais avec le plus grand soin et dans un bref délai.

5°. Les exigences de la pratique des arrosages ne peuvent être nettement comprises sans une description détaillée de quelques cultures de cette espèce. La Commission doit donc vous demander encore de lui communiquer le plan nivelé et détaillé, à l'échelle de 0m.001, d'une ou plusieurs parcelles irriguées considérées comme les types les plus usuels et les plus parfaits des cultures arrosées du pays. Il conviendra de joindre à ces plans, où seront indiquées les pentes et sections des plus petites rigoles, les croquis des petites vannes, des buses et même des outils employés.

6°. Enfin une note explicative complétera les documents que je viens d'indiquer et contiendra toutes les explications qui n'auraient pû trouver place dans les colonnes d'observations des tableaux, ou sur les dessins.

La réunion de tous ces documents exigerait nécessairement

un certain temps, mais la plupart d'entr'eux sont déjà préparés et je vous prie de faire immédiatement l'envoi à la Commission de ceux mentionnés ci-dessus en 1° & 2°. Vous voudrez bien vous occuper ensuite de ceux qui exigent un travail nouveau et nous les faire parvenir successivement et autant que possible, dans l'ordre où je vous les ai signalés.

Toutes communications relatives à ce travail seront adressées, sous le couvert du Ministre, à M^r. Hervé Mangon, secrétaire rapporteur de la Commission, N°. 69, rue St. Dominique, à Paris.

L'Administration désire que l'Atlas statistique des irrigations soit promptement terminé. Je vous prie donc de fournir aussitôt que possible à la Commission les renseignements qui lui sont nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Camarade, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'Inspecteur Général des Ponts & Chaussées,
Président de la Commission.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département
du
CANTAL.

Enregistré

Numéro d'ordre du Registre 4 190.

Aurillac, le 29 Août 1871

18

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

A Monsieur Hervé-Mangon, Ingénieur en Chef,
Secrétaire de la Commission de l'atlas d'irrigation,
à Paris.

Mon Cher Camarade,

Conformément à la demande contenue dans la circulaire de M. l'Inspecteur Général Perrier, j'ai l'honneur de vous adresser la minute du tableau B et une copie du tableau A dressés pour le département du Cantal.

J'ajouterai que depuis la confection de ces documents, il n'a pas été entrepris ni étudié de nouveaux canaux d'irrigation.

Votre dévoué Camarade

A. Vieu

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION GÉNÉRALE
des
PONTS ET CHAUSSÉES
et des
CHEMINS DE FER

COMMISSION
DE L'ATLAS STATISTIQUE
des Irrigations

Enregistré

Paris, le 23 8bre 1872

17

Mon cher camarade,

~~M. M...~~

Ton prédécesseur nous a adressé le 29 août 1871 les tableaux A et B destinés à la rédaction de l'atlas statistique des irrigations. ~~d'autres p...~~ J'ai en main d'autre part, la carte des cours d'eau et des chemins de ton département, mais je n'ai pas encore vu ~~... ...~~ le tableau, et ~~et~~ la carte des irrigations, ~~ainsi que~~ ~~et les pièces complémentaires~~ ~~..~~ ainsi que les pièces relatives aux arrosages types —

Je suis chargé par Mr. Perrier président de la commission de te rappeler cette affaire et de te prier de presser surtout l'envoi du tableau et de la carte des irrigations dont nous avons

Mr. Mevay Ingr en Chef du Cantal à Aurillac

absolument besoin pour
~~trouver la minute de la~~
~~carte du contrat~~ remettre au
greffier la carte du contrat.

Je te prie de recevoir,
mon cher Armand,
l'assurance de mon ~~sincère~~
affectueux attachement

R

M. Meray[?]
Ingénieur en chef
à Aurillac Cantal

Enregistré

Paris le 7 mai 1873

Mon cher camarade,

Je t'ai écrit le 23 8bre 1872 au nom de M. [illegible], président de la commission de l'atlas statistique des cours d'eau, des irrigations et des usines pour te prier de m'envoyer les renseignements qui me manquent encore pour ton dépt. Je ~~te~~ viens te rappeler cette affaire en te priant de hâter autant que possible son achèvement.

Je te prie de recevoir, mon cher camde, l'assurance de mon affection attachée

[illegible signature]

Ponts et Chaussées.

Aurillac, le 19 mai 1875

Département
DU
CANTAL.

CABINET
de l'Ingénieur en chef.

5

Enregistré

Paris, le 30 Avril 1875

14

Mon cher Camarade,

Corrigé

J'ai l'honneur de vous adresser l'épreuve de la carte et la minute du tableau des cours d'eau et des mines du département du Cantal.

Je vous prie de vouloir bien faire corriger ces pièces, de les compléter au besoin, et de me les renvoyer le plus tôt possible, N°. 69, rue St. Dominique, à Paris, avec vos observations et vos corrections.

Les documents réunis dans le tableau doivent concorder avec ceux inscrits sur la carte et, à cet effet, je vous ferai remarquer qu'un certain nombre de cours d'eau n'ont aucune désignation sur l'épreuve de la carte parceque la minute que vous avez adressée ne contient pas d'indication. Vous voudrez bien faire inscrire sur la carte, à côté de chaque cours d'eau, le nom ou au moins le N°. qu'il porte dans le tableau. Il sera également nécessaire de vérifier les routes, les chemins de grande communication, les chemins de fer, les limites des communes etc, pour mettre la carte à jour.

Veuillez aussi vous assurer autant que possible de l'orthographe des noms des localités, des cours d'eau etc. souvent assez différemment sur les cartes et les tableaux minutes; nous manquons de renseignements pour choisir entre ces indications; il vous sera sans doute facile de prendre une décision en consultant les locutions locales.

Merci, je vous prie,

Mon cher Camarade,

l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé: Méray. Mangon

Monsieur Méray, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Aurillac (Cantal).

Paris, le 1er Février 1876.

Rappel de la lettre du 20 Avril 1875 relative aux corrections et modifications à faire à la carte gravée du Cantal (1re épreuve) et à l'état statistique des cours d'eau (minute)

—

Voir la lettre de rappel au dossier du département de Saône-et-Loire.

M. Béray, Ingr en Chef du Cantal, à Aurillac

Paris, le 24 Mars 1876

Enregistré

13

M. Perrier vous a rappelé cette ~~[illegible]~~ demande le 19 févr 1876

Mon Cher Camarade,

Je vous ai adressé, le 30 Avril 1875, l'épreuve de la carte et la minute du tableau des cours d'eau et des usines du département du Cantal, en vous priant de corriger ces deux pièces le plus promptement possible (x). Les pièces (x) dont il s'agit ne nous ont pas encore été retournées.

La Commission me charge donc de vous rappeler cette affaire et de vous prier de me renvoyer la carte corrigée et l'état correspondant, N.° 69, rue St. Dominique, à Paris aussitôt que vous aurez terminé les corrections.

L'Administration désire imprimer une grande activité à la publication de l'Atlas. Je vous prie par conséquent de tenir compte ~~autant~~ aussi promptement que possible de la prière que je vous adresse aujourd'hui

Recevez, je vous prie,
Mon Cher Camarade,
l'assurance de mes sentiments dévoués.

[signature]

Monsieur Méray, Ingénieur en Chef du Cantal, à Aurillac.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département du CANTAL.

Enregistré

Numéro d'ordre du Registre

Aurillac, le 30 mars 1876

12

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

à Monsieur Marc Mangon, Ingénieur en chef à Paris.

Mon cher Camarade,

En réponse à votre lettre du 24 du courant, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai demandé à MM^rs les Ingénieurs d'arrondissement, dans le courant de mai 1875, les renseignements nécessaires pour la vérification de l'épreuve de la carte et de la minute du tableau des cours d'eau et des usines du département du Cantal.

Ces renseignements ne me sont pas encore parvenus, et nous avons eu depuis cette époque tellement d'ouvrage, à raison de la fusion des services des routes et des chemins vicinaux entre les mains des Ingénieurs, que je ne les ai pas réclamés.

J'écris aujourd'hui même pour presser ce travail de vérification dans les arrondissements et je demande qu'il me soit adressé pour le 25 avril prochain. Je tiendrai la main à ce que ce délai soit le moins possible dépassé.

Lorsque ces renseignements me seront parvenus j'aurai

encore à faire dans mon bureau le travail d'ensemble pour le département et je ne pourrai pas, à cause de la prochaine réunion du Conseil général, le terminer avant la fin du mois de mai.

Je vous prie, en conséquence, de ne pas compter recevoir avant cette époque l'épreuve de la carte et la minute du tableau des cours d'eau et des usines que vous m'avez adressées le 30 avril 1875.

Veuillez agréer, mon cher Camarade, l'assurance de mon entier dévouement.

A. Leno

Paris, le 6 Novembre 1877.

11

A Monsieur Clard, Ingénieur en Chef du Département du Cantal, à Aurillac.

Enregistré

Monsieur et Cher Camarade,

J'ai renvoyé à votre prédécesseur, le 30 Avril 1877, l'épreuve de la carte et la minute du tableau des cours d'eau et des cimes du Département du Cantal, en lui priant de corriger ces deux pièces le plus promptement possible. Je lui ai rappelé cette demande le 5 Février 1876. Les pièces dont il s'agit ne nous ont pas encore été retournées.

La Commission me charge donc de vous rappeler cette affaire et de vous prier instamment de renvoyer, sans nouveaux retards, la carte corrigée et l'état correspondant, à Paris, au Ministère des travaux publics, Secrétariat de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Camarade, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Président de la Commission.

Signé: Perrier.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département du **CANTAL.**

Enregistré

Aurillac, le 6 Décembre 1877.

9

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

à Monsieur Perrier Inspecteur Général Président de la Commission de l'atlas statistique des irrigations.

Monsieur l'Inspecteur Général,

Numéro d'ordre du Registre A } 121

J'ai l'honneur de vous adresser l'épreuve de la carte et la minute du tableau des cours d'eau et des usines du département du Cantal, que vous m'avez réclamés par votre lettre du 6 novembre dernier.

Ces deux pièces ont été mises à jour comme il suit :

Carte. 1° On a indiqué à l'encre violette le tracé des cours d'eau omis, leur vraie dénomination, et les usines nouvelles ; les usines qui ont été démolies ou qui ne peuvent plus fonctionner ont été barrées.

2° On a corrigé à l'encre rouge et [illegible] en marge de la carte :

L'emplacement et le nom des chefs-lieux de canton et de commune.

Les limites des arrondissements de Murat et de St Flour, et d'Aurillac et de St Flour, dont le tracé était inexact.

Les portions de routes et chemins déclassés.

3° Les voies de communication ont été tracées à l'encre rouge et indiquées comme ci-après :

Routes nationales	Rte Nle No
Routes départementales	Rte Dle No
Chemins de grande communication	Chemin No
Chemin de fer	Station

Les chemins d'intérêt commun n'ont pas été portés.

4°. La délimitation des communes omises sur la carte a été faite en pointillé vermillon, ces communes sont :

arrondissement de Mauriac. St Pierre-le-Pal, la Monselie, Salette, le Vaulmier le Fau.

arrondissement de Murat. Combrondif, Chanterelle, Lugarde.

id. de St Flour. Les Ternes, Lastic, Sarrus.

id. id. d'Aurillac. Freix-Anglards, St Julien de Jordanne, Velzic, St Antoine et Lapeyrugue.

Les délimitations inexactes des autres communes ont été barrées et les limites vraies ont été tracées en pointillé vermillon.

Tableau des cours d'eau et des usines.

Le tableau a été mis d'accord avec la carte, toutes les corrections et additions qui y ont été apportées, ont été faites à l'encre bleue.

Ce tableau n'est pas entièrement complet, il y a encore quelques usines perdues dans la montagne sur lesquelles avec le personnel dont je dispose, il ne m'a pas été possible d'obtenir les renseignements nécessaires. Mais les omissions sont en définitive peu importantes.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Inspecteur Général,
l'assurance de mes sentiments respectueux.

[signature]

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

~~DIRECTION GÉNÉRALE~~
~~des~~
~~PONTS ET CHAUSSÉES~~
~~et des~~
~~CHEMINS DE FER~~

COMMISSION
DE L'ATLAS STATISTIQUE
des Irrigations

SECRÉTAIRE :
M. ~~H. MANGON~~ E. Cheysson
6a Rue Saint-Dominique
PARIS

Enregistré

Paris, le 12 Décembre 1879.

Accusé de réception.

~~Monsieur~~ ~~et~~ Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous accuser réception des pièces suivantes que vous avez eu la bonté de m'adresser le 6 Décembre courant, savoir :

Epreuve de la carte et minute du tableau des cours d'eau et des usines du département du Cantal.

Je vous remercie ~~bien sincèrement~~, au nom de la Commission, du travail que vous avez bien voulu faire pour mettre ces pièces à jour.

Veuillez agréer, Mon~~sieur~~ Cher Camarade, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Secrétaire de la Commission.

E Cheysson

Monsieur M. Allard, Ingénieur en Chef du Département du Cantal
à Aurillac

Enreg.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

~~DIRECTION GÉNÉRALE~~
des
PONTS ET CHAUSSÉES
et des
~~CHEMINS DE FER~~

COMMISSION
DE L'ATLAS STATISTIQUE
des Irrigations

SECRÉTAIRE :
M. ~~H. MANGON~~ E. Cheysson
63 Rue Saint-Dominique
PARIS

Cantal.

Rappel.

Enregistré N° 17 du reg. d'ordre

Paris, le 8 Février 1878

8

Mon Cher Camarade,

L'Administration supérieure ayant invité la Commission de l'Atlas statistique des ~~irrigations~~ cours d'eau, des usines et des irrigations, à imprimer une vive impulsion à la publication dont cette Commission est chargée, je viens en son nom vous rappeler nos précédentes demandes qui sont jusqu'ici restées infructueuses pour votre département.

Dans une lettre intime adressée à M. Mangon, le 12 Mai 1873, votre prédécesseur exposait ~~vous exposiez~~ tous les embarras avec lesquels il ~~vous~~ était ~~étiez~~ ~~aux~~ prises pour l'organisation de son ~~votre~~ service ; ~~mais~~ il ~~vous~~ nous faisait en même temps espérer l'envoi prochain des documents depuis si longtemps attendus, ~~lesquels ... ... aux~~ ※

En présence de cette situation dont elle comprenait toutes les charges, la Commission se serait fait scrupule de vous adresser plus tôt un rappel, ~~et~~ néanmoins elle espère que cette affaire n'a pas été perdue de vue.

Permettez-moi donc, mon Cher Camarade, de vous ~~demander de nouveau, et avec plus d'insistance encore que par le passé, les~~ documents depuis si longtemps attendus, pour que nous soyons nous mêmes en mesure de répondre aux demandes de l'Administration.

※ ~~paragraphes 3, 4, 5 et 6 de ma lettre circulaire du 2 Août 1869~~

Le rappeler aujourd'hui, en réclamant les ~~...~~ réponses aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 de ma circulaire du 2 août 1869.

Si vous ne pouvez tout nous envoyer à la fois, adressez-nous du moins ce qui serait actuellement prêt, sauf à

Monsieur A. Alard, Ingénieur en chef du département du Cantal, à Aurillac.

compléter ultérieurement cet envoi, ~~[illegible]~~

~~[illegible]~~ je vous demanderais de prendre surtout l'envoi du tableau et de la carte des irrigations car faute de ces pièces nous ne pouvons pas terminer la gravure de la carte de contact.

Je vous remercie par avance des efforts que je suis forcé de réclamer de votre obligeance, et vous renouvelle, mon Cher Camarade, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées,
Président de la Commission.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département du CANTAL.

Enregistré sous le N° 17 du reg. d'ordre

Aurillac, le 8 Mars 1878

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

à Monsieur Dernier, Inspecteur Général,

Président de la commission de l'atlas statistique des irrigations.

Monsieur l'Inspecteur Général,

Numéro d'ordre du Registre A 721.

En réponse à votre lettre du 8 février dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état statistique des irrigations du Départem.t du Cantal.

Cet état n'est qu'approximatif et je suis loin d'en garantir les chiffres. Mais le nombre des cours d'eau est si grand dans les départements et les irrigations sont tellement multipliées que, pour arriver à un résultat exact, il faudrait faire un véritable travail de cadastre.

Les cultures arrosées consistent exclusivement en prairies permanentes, ou du moins les autres cultures ont si peu d'importance qu'il est inutile d'en parler.

J'ai dû laisser en blanc la colonne des débits des prises d'eau. Ces prises ne sont point réglées et on ne peut songer à en faire le jaugeage. Les débits varient du reste énormément suivant la hauteur des eaux.

Les arrosages commencent dès le mois de février, aussitôt que la température le permets. Les rigoles sont disposées de manière à faire couler les eaux en nappe mince sur la surface. La quantité employée est énorme et on voit des prises d'eau qui débitent plus de 100 litres à la seconde pour des prairies de 3 ou 4 hectares.

Pour les arrosages d'été, les cours d'eau n'ayant qu'un débit très réduit, les irrigations sont nécessairement beaucoup moins abondantes. Mais on emploie toujours toute l'eau dont on peut disposer.

J'ai eu l'honneur de Vous adresser le 6 Xbre dernier la carte des cours d'eau du département et je ne puis, par suite, tracer sur cette carte les surfaces irriguées. Mais ce travail sera facile à faire à Paris avec une approximation suffisante ; l'état ci-joint donnant les surfaces par cours d'eau et par commune.

Je regrette vivement, Monsieur l'Inspecteur Général, de ne pas vous fournir un travail aussi complet que vous l'auriez sans doute désiré ; mais il n'a pas été possible de faire mieux avec le personnel dont je dispose.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Général, l'assurance de mes sentiments respectueux.

[signature]

MINISTERE
DES TRAVAUX PUBLICS

~~DIRECTION GÉNÉRALE~~
~~des~~
~~PONTS ET CHAUSSÉES~~
~~et des~~
~~CHEMINS DE FER~~

COMMISSION
DE L'ATLAS STATISTIQUE
des Irrigations

SECRÉTAIRE :
M. ~~H. MANGON~~ E. Cheysson
~~Rue Saint-Dominique~~
~~PARIS~~

Paris, le 12 Mars 1878.

Mon Cher Camarade,

Accusé de réception.
N° 17 du reg. d'ordre

J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'état statistique d'irrigation du département du Cantal, que vous avez adressé à la Commission le 8 Mars courant

Je vous remercie, au nom de la Commission, et vous de l'envoi de ce document.

Veuillez agréer, Mon cher Camarade, l'assurance de mes sentiments dévoués

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
Secrétaire de la Commission

Cheysson

Monsieur Alard Ingénieur en Chef du Cantal à Aurillac

[illegible]

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département du CANTAL.

Enregistré

Aurillac, le 21 Juillet 1878

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

à M. Cheysson, Ingénieur en Chef, Secrétaire de la Commission des irrigations, à Paris.

Numéro d'ordre du Registre

N° 51 du reg. d'ordre

Mon cher Camarade.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 9 Juillet courant ainsi que des diverses pièces y annexées.

Je vais m'occuper du travail de révision que vous me demandez, mais il m'est impossible de vous fixer l'époque à laquelle ce travail pourra être terminé. Les difficultés toutes particulières que présente le Cantal, l'insuffisance du personnel dont je dispose et les exigences du double service dont je suis chargé ne me permettent de rien affirmer à cet égard. Je prie la Commission de vouloir bien m'excuser si ma réponse n'arrive pas aussi vite qu'elle le désirerait.

Veuillez agréer, mon cher Camarade, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

[illegible]

reçu le .. Août 1878.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département du CANTAL.

N° 51 du reg. d'ordre

Numéro d'ordre du Registre

Aurillac, le 30 Juillet 1878.

4

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

à Monsieur Cheysson, Ingénieur en Chef, Secrétaire de la Commission des Irrigations, à Paris.

Mon cher Camarade,

Vous m'avez retourné le 9 de ce mois, en me demandant de les réviser, divers documents concernant les irrigations du département du Cantal.

Au nombre de ces documents figure une carte qui avait été produite le 9 Juillet 1862. Cette carte étant incomplète, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir celle que j'ai adressée à la Commission le 6 décembre dernier, et dont je ne possède pas de minute en bon état.

Veuillez agréer, Mon cher Camarade, l'assurance de mes sentiments dévoués.

[signature]

Marie

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

~~DIRECTION GÉNÉRALE~~
~~des~~
PONTS ~~ET CHAUSSÉES~~
~~et des~~
~~CHEMINS DE FER~~

COMMISSION
DE L'ATLAS STATISTIQUE
des Irrigations

SECRÉTAIRE :
M. ~~H. MANGON~~ Cheysson
[illegible] Saint-[illegible]
PARIS

Paris, le 22 août 1878

2

Cartographie du Cantal.

[illegible]

V. [illegible] de reg. d'ordre

Mon Cher Camarade,

En réponse à votre lettre en date du 3 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer l'épreuve de la carte du département du Cantal, que vous avez adressée le 6 décembre 1877 à Mr le Président de la Commission.

Cette épreuve étant surchargée de corrections, j'en recommence une seconde sur laquelle ~~vous voudrez~~ vous pourrez faire inscrire toutes les corrections ou modifications ~~que vous croirez utile d'apporter~~ nécessaires pour mettre la carte à jour. ~~Je vous serais reconnaissant de m'adresser votre travail dans le plus court délai possible.~~

[Je me dessaisis en votre faveur de nos deux dernières épreuves, et les recommande de lors à vos soins particuliers. Je vous prie de me les retourner dès que vous n'en aurez plus besoin, et compte pour cela sur votre bon [illegible] votre travail dans le plus court délai possible.]

Veuillez agréer, mon Cher Camarade, l'assurance de mon entier dévouement.

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Secrétaire de la Commission.

[signature]

P.S. Je joins à mon envoi une note contenant indication des corrections, qui ont été reconnues dans nos bureaux à la suite de votre révision du 6 Xbre 1877.

Monsieur Alard, Ingénieur en Chef du Cantal, à Aurillac.

Note jointe à la lettre du 22 Août 1878 de M. l'Ingénieur en chef

Statistique des Cours d'eau, Usines et Irrigations

Département du Cantal

Correction à faire sur l'état et la carte statistiques des irrigations après la révision de Monsieur l'Ingénieur en chef en date du 6 Décembre 1877

Monsieur l'Ingénieur du département du Cantal donne au ruisseau ABFG le nom d'Escourneille — M. l'Ingénieur du Lot donne ce même nom au ruisseau ABCDE et le nom de Restrigue à la partie BFG

La configuration du terrain ne paraît pas permettre de placer l'embouchure du ruisseau de St Santin-de-Maurs après la rivière de Rance en remontant, ainsi que l'a fait M. l'Ingénieur, contrairement à la position primitive de cette embouchure sur sa carte et sur la carte de l'État-major

(11) La Cère, Riv. — L'état statistique indique 25 usines et la carte 20
(39) La Rodanne, Riv. — id — 35 — id — 30
(44) Le Ravin de Soulages — id — 1 — id — point
(70) Source de Comblat-le-Pont — id — 4 — id — 3
(112) Rau d'Encon — id — 14 — id — 12
(123) Rau de Tournemire — id — point — id — 1
(163) Rau d'Escoux et de Sailhes — id — 7 — id — 5
(181) Rau de Maradet — id — 6 — id — 9
(195) Ravin de Boussaroque — id — 1 — id — 2
(304) Le Goul, Riv. — id — 21 — id — 20
(305) Rau de Ladinhac — id — 7 — id — 6
(309) Ravin de Grimiac — id — 3 — id — 2
(311) Rau de Carlat — id — 7 — id — 8
(329) Rau de Curriaux — id — 1 — id — point
(331) Le Bés, Riv. — id — 3 — id — 4
(345) Rau de Sailhans — id — 2 — id — 3
(361) Rau de Lafage — id — 7 — id — 8
(374) Rau de la Bouzaire — id — 5 — id — 6

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département

CANTAL.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
Secr. Pal.
213
16 SEPTBRE 878

Aurillac, le 14 7bre 1878

269 L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

à Monsieur le Ministre des travaux publics

Irrigation

Monsieur le Ministre,

Numéro d'ordre du Registre

N° 91 du reg. d'ordre

En réponse à la lettre de rappel que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date du 12 Septembre courant, je m'empresse de vous faire connaître que je suis loin d'avoir perdu de vue les instructions contenues dans votre circulaire du 14 Juillet dernier.

J'ai d'abord été retardé par le manque d'une carte que j'avais demandée à M. le Secrétaire de la Commission des Irrigations.

Aussitôt que j'ai été en possession de cette carte, j'ai chargé spécialement un conducteur – le seul dont mon service me permit de disposer à cet effet – de se transporter successivement dans chaque arrondissement, pour opérer la révision des documents déjà produits, en s'aidant de tous les renseignements qu'il trouvera dans les bureaux des Ingénieurs ordinaires et en se transportant au besoin lui-même sur les lieux, dans le cas où il y aurait à éclaircir quelque point douteux.

Cette

Cette révision devant être faite par un seul employé sera nécessairement assez longue. Néanmoins si le temps nous favorise et si la neige n'arrive pas trop tôt, j'espère qu'elle pourra être finie, au moins pour ce qui concerne le travail extérieur, avant le 31 décembre ; et alors je pourrai produire les renseignements que me sont demandés dans le mois de janvier ou de février 1870 au plus tard.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

E. [illegible]

PONTS ET CHAUSSÉES.

Département
DU CANTAL

Aurillac, le 2 juin 1879.

Numéro d'ordre du registre A 216.

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

A Monsieur Cheysson, Ingénieur en chef, Secrétaire de la Commission des Irrigations à Paris.

Mon cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier concernant la Statistique des cours d'eau non navigables ni flottables du département du Cantal.

Les nouveaux tableaux A et B ont été dressés conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 4 juillet 1878.

Aucune modification n'a été apportée à la carte départementale adressée le 6 décembre 1877 à M.r le Président de la Commission et c'est sur la carte que vous m'avez communiquée le 22 août 1878 que sont faits les nouveaux changements :

1°.- On a indiqué à l'encre violette le tracé des cours d'eau omis, ainsi que leur vraie dénomination,

2°.- Tous les cours d'eau ont été numérotés ;

3°.- Les usines existantes ont été indiquées à l'encre vermillon, celles qui sont détruites ont été barrées ;

4°.- On a corrigé à l'encre vermillon les limites inexactes de quelques communes, et indiqué l'emplacement de la nouvelle commune de Loubaresse ;

5°.- Les surfaces irriguées, teintées en vert sur la carte, concernent toutes des prairies naturelles permanentes.

Veuillez agréer, mon cher Camarade l'assurance de mes sentiments dévoués.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des CARTES, PLANS et ARCHIVES
et de la STATISTIQUE GRAPHIQUE

1er Bureau

Enregistré

Paris, le 11 Juin 1880.

Atlas statistique des Irrigations.

Département du Cantal.

Mon Cher Commandant,

J'ai mis sous les yeux de la Commission de l'Atlas statistique des irrigations le dossier que vous avez adressé conformément à la circulaire du 4 Juillet 1878, et qui contient pour le Département du Cantal:

1°. Tableau A (Données permanentes des cours d'eau).

2°. Tableau B (Utilisation agricole et industrielle des cours d'eau).

3°. Deux exemplaires de la carte du Département du Cantal indiquant toutes les modifications relatives aux voies de communication, limites territoriales, et aux cours d'eau, usines et irrigations.

4°. Anciens documents retournés le 9 Juillet 1878 pour la Commission, pour être révisés, savoir: Tableaux A et B, Carte du département du Cantal et Etat statistique des irrigations.

La Commission a été très frappée du soin avec lequel ce travail a été établi, et elle vous en voit

Monsieur Alard (Abel) Ingénieur en Chef du Cantal, à Aurillac

d'autant plus gré qu'elle connaît les autres exigences
de service, au milieu desquelles vous avez eu à fonctionner.

Elle m'a chargé de vous transmettre en son nom
ses remerciements, avec l'assurance qu'elle va s'occuper
d'utiliser le plus tôt possible les renseignements dans
la marche d'ensemble de sa publication.

Si la révision à laquelle vous procédez en ce moment
semblait faire ressortir quelques anomalies ou quelques
lacunes dans les pièces du dossier, la Commission
vous les signalerait par une communication ultérieure,
en vous priant de la rectifier ou d'en donner l'explication.

Veuillez agréer, mon Cher Commandant,
l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur des Cartes et Plans,
Secrétaire de la Commission.